



2628417570

Concours / Examen : ATTACHE
Session : 2024 Voie : INTERNE
Spécialité : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
Épreuve : RAPPORT

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

Communauté urbaine d'Admicom

Direction de l'urbanisme et de l'aménagement

Le 14/11/24

Rapport à l'attention de Madame
la Directrice de l'urbanisme

Objet : la construction locale d'une stratégie d'adaptation au changement climatique

Références :

- Sixième rapport du GIEC
- Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

Si l'été 2024 n'a pas apporté le désormais habituel lot de vagues de chaleur estivales, les récentes inondations qui ont frappé nos voisins espagnols sont venues nous rappeler la réalité et la brutalité des impacts du changement clima-

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

tique. Face à ce phénomène d'ampleur planétaire, la nécessité d'une mobilisation collective des acteurs publics est aujourd'hui bien admise et État comme collectivités ont pris à bras le corps la lutte contre le changement climatique. Si les efforts se sont d'abord concentrés sur des mesures d'atténuation, visant à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), il apparaît maintenant inévitable d'engager en parallèle des actions pour s'adapter au changement climatique; c'est-à-dire pour limiter les impacts négatifs qui persistent malgré l'atténuation. Du fait de sa géographie et du caractère urbain de son centre, la communauté urbaine d'Admicom est pleinement concernée par cette problématique et doit se doter d'une stratégie et d'outils pour adapter son territoire. Après avoir exposé les conséquences et enjeux du changement climatique sur un territoire urbanisé, ce rapport proposera donc des solutions opérationnelles pour la construction et la mise en oeuvre d'une stratégie locale d'adaptation au changement climatique.

I. Les territoires en première ligne du défi de l'adaptation au changement climatique

A. Un phénomène aux conséquences amplifiées par l'urbanisation.

2.1.8 Modification globale des processus climatiques de la planète, le changement climatique est un phénomène aujourd'hui reconnu par l'ensemble de la communauté scien-

tifique et par les décideurs. Souvent résumé à un réchauffement des températures, il s'agit d'un processus plus complexe avec notamment une modification des régimes hydrique entraînant des extrêmes climatiques : vagues de chaleurs mais aussi pluies intenses. Ainsi, dans son scénario le plus optimiste, le GIEC projette une augmentation des températures de $+1,5^{\circ}\text{C}$ et, dans le même temps, une augmentation par 1,5 de la fréquence des pluies décennales. (pluies dont l'intensité est rare, avec une fréquence d'environ tous les 10 ans actuellement).

Face à ces extrêmes climatiques, les territoires urbanisés sont particulièrement sensibles et vulnérables. En effet, le taux d'imperméabilisation, la faible végétalisation et le manque de ventilation naturelle liée à la disposition des immeubles favorisent un emmagasinement de la chaleur avec une surchauffe le jour mais également la nuit : on parle alors d'îlot de Chaleur Urbain, avec des différences de températures nocturnes élevées entre les zones urbaines et rurales. Par ailleurs, la forte imperméabilisation des villes et les modifications anthropiques subies par les cours d'eau augmentent fortement les risques d'inondations, à la fois par ruissellement et par submersion. Cette forte vulnérabilité des territoires urbains est d'autant plus préoccupante que 8 Français sur 10 vivent aujourd'hui en ville.

L'accélération des changements climatiques, avec des projections scientifiques de plus en plus pessimistes, a poussé l'État à renforcer son action, avec notamment une actualisation de son Plan National d'Adaptation au changement Climatique (PNACC). Basé sur des projections aux horizons 2030, 2050 et 2100, ce nouveau PNACC viendra proposer un cadre national refondu, mettant notamment la priorité sur les Solutions fondées sur la nature. L'État a également progressivement renforcé les dispositifs de soutien des initiatives locales d'adaptation au changement climatique, notamment via le Fond vert ou les aides des Agences de l'Eau. Si cette mobilisation de l'État est in-

dispensable, l'action doit toutefois se concentrer au niveau des territoires qui sont les plus à même de trouver des solutions adaptées aux enjeux locaux du changement climatique.

B- L'adaptation, une responsabilité des collectivités pour prévenir des impacts environnementaux, sanitaires et financiers.

Le changement climatique est un facteur de risque sanitaire à ne pas sous-estimer, avec des impacts particulièrement fréquents sur les populations les plus fragiles. À titre d'illustration, la canicule de 2003 a provoqué une surmortalité de 15 000 personnes, touchant notamment les personnes âgées, les nourrissons, les femmes enceintes et les personnes atteintes de pathologies chroniques. Si les communes sont au premier rang de la gestion de ce risque sanitaire, notamment via les registres de personnes vulnérables mis en place par les Centres Communaux d'Action Sociale, adapter le territoire pour limiter les impacts sur la santé des habitants est un enjeu collectif important qui justifie pleinement une action locale.

La santé humaine n'est pas la seule impactée et le changement climatique a de lourdes conséquences pour la faune et la flore, alors même que la présence et le maintien d'écosystèmes fonctionnels est un facteur de résilience clé pour le territoire. En effet, les stress thermiques et hydriques en période de fortes chaleurs peuvent entraîner un dépérissement de certaines espèces, notamment végétales qui jouent un rôle important pour réguler le climat local grâce à l'évapotranspiration. La modification des régimes hydriques fait également peser un risque sur les ressources naturelles telles que l'eau, et sur les productions humaines liées à celles-ci (agriculture, sylviculture...). Des mesures d'adaptation au changement climatique, en particulier celles basées sur des solutions fondées sur la nature, sont dès lors nécessaires pour préserver le patrimoine naturel et les services écosystémiques qui y sont liés.



2628417570

CONCOURS / EXAMEN : ...

Session : 2024

Voie : INTERNE

Spécialité : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Épreuve : RAPPORT

CONSIGNES

/ Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)

/ Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie

/ Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre

/ Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction

/ Ne joindre aucun brouillon

Enfin, l'adaptation au changement climatique est une réponse rationnelle face aux coûts très importants générés par les intempéries et catastrophes naturelles : investir aujourd'hui peut permettre d'éviter des dépenses considérables en réparation des aléas causés par le changement climatique. Cet enjeu financier est particulièrement intéressant à souligner concernant les inondations. Il est ainsi estimé que le risque inondation allait représenter 50 milliards d'euros au niveau des assurances sur 2020 - 2050. Ce chiffre s'explique par la forte exposition du territoire français à ce risque, avec 16 000 communes concernées et 1 Français sur 4 exposé, et par la brutalité croissante des inondations. Le territoire d'Admicom étant traversé par un cours d'eau, il s'agit là d'un enjeu majeur à prendre en compte.

Face à un changement climatique - dont les impacts se font ressentir de plus en plus fréquemment et brutalement, les acteurs publics, et en particulier les collectivités, doivent renforcer leur mobilisation. Pour ce faire sur le territoire de la communauté urbaine d'Admicom, il semble hautement pertinent de



NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

définir et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique, s'appuyant sur plusieurs documents existants, en particulier le Plan Climat-Air-Énergie (PCAE).

II - Pour un territoire résilient, la nécessité de se doter d'une stratégie d'adaptation sur le long terme, partagée et multi-levers

A - La construction partagée d'une stratégie d'adaptation intégrée au Plan Climat-Air-Énergie intercommunal (PCAE)

Compte-tenu de l'existence d'un Plan Climat-Air-Énergie territorial, adopté par la communauté urbaine conformément aux obligations réglementaires, il est proposé d'inscrire la construction de la stratégie d'adaptation dans le cadre d'une procédure de révision du PCAE. Cela permettra, d'une part, d'éviter la démultiplication des documents cadres et, d'autre part, de donner la cohérence à l'action publique en combinant mesures d'atténuation et mesures d'adaptation. La démarche de construction de la stratégie d'adaptation pourra ainsi s'appuyer sur une organisation projet et une gouvernance déjà fonctionnelles. Le pilotage sera assuré par le chef de projet en charge du PCAE, en lien avec le vice-président chargé de la transition écologique. Les acteurs du territoire seront associés par le biais des collèges déjà en place pour le PCAE : collèges des communes membres, des représentants du monde économique, des représentants de la société civile...

6.1.8

La démarche débutera par la construction d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire. Afin de disposer de

projections climatiques pertinentes, la communauté urbaine pourra installer un réseau de capteurs et stations météo qui permettront d'établir un état des lieux du climat local, sur lequel les scénarios de référence pourront être appliqués. Ces données climatiques locales pourront également être utilisées pour modéliser les îlots de chaleur du territoire, à l'image du diagnostic dressé par la communauté urbaine du Grand Reims. Si ces projections climatiques sont indispensables pour comprendre et anticiper les risques futurs, le diagnostic devra également prendre en compte l'aspect "humain" de la vulnérabilité, en analysant ~~l'évolution~~ les caractéristiques actuelles et les évolutions à venir de la population (vieillesse, natalité...).

Le diagnostic de vulnérabilité sera présenté aux acteurs locaux réunis dans les collèges évoqués plus haut, ainsi qu'en Conférence des Haïres, et sera amendé au besoin avant de servir de base à l'élaboration d'un plan d'actions. Le plan d'actions devra proposer des mesures de court, de moyen et de long terme, en cohérence avec les projections climatiques à 2030, 2050 et 2100. Ce plan d'actions fera l'objet de nouvelles consultations auprès des acteurs et un avis formel sera sollicité auprès des communes membres avant son adoption définitive par le conseil communautaire. Compte-tenu de la temporalité de la stratégie, il sera prévu des points d'étapes réguliers et des ~~révisions~~ actualisations afin de tenir compte des incertitudes et de l'évolution des connaissances scientifiques. Ces révisions pourront être effectuées dans le ~~cadre des~~ calendrier réglementaire prévu pour les PCAE (durée de 6 ans avec bilan à mi-parcours) ou plus fréquemment si besoin.

B. Entre acculturation et réglementation, une mobilisation complète des leviers d'actions d'Admicom.

Le premier levier d'action indispensable à mobiliser dans le cadre de la stratégie d'adaptation sera la traduction dans les documents d'urbanisme des objectifs de résilience. Cela pourra notamment passer par la création d'une

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée comme ont pu le faire la métropole du Grand Nancy ou Val d'Europe Agglomération. Cette OAP sera à compléter par des règles d'urbanisme contraignantes telles que la mise en place de zonages de protection d'espaces végétalisés comme à Strasbourg, la protection des arbres au titre du patrimoine protégé comme à Arignan, ou encore la définition de règles ambitieuses de pleine terre.

En complément du renforcement des contraintes urbanistiques, la communauté urbaine devra veiller à sensibiliser largement les acteurs du territoire aux risques liés au changement climatique. Cet effort d'acculturation pourra se traduire par un accompagnement des communes membres pour intégrer les risques climatiques dans leurs Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM), mais aussi par l'organisation d'actions de communication dédiées : conférences, diagnostics en marchant sur le thème de la chaleur, soirées-débats... Pour aller plus loin, des exercices de simulation pourraient également être envisagés, à l'image de l'exercice de crise "Paris à 50°C" organisé par la Ville de Paris.

Enfin, pour être efficace, la stratégie d'adaptation devra être adossée à des projections budgétaires et un pilotage ^{financier fort} ~~financier~~. En effet, la vision de long terme liée à l'adaptation au changement climatique, doublée du contexte budgétaire complexe auquel sont confrontées les collectivités actuellement, impose de faire preuve d'une ingénierie financière agile. La collectivité pourra s'appuyer sur l'analyse environnementale de son budget pour évaluer la part de son budget contribuant déjà à l'atténuation ou à l'adaptation, grâce à la méthode "budget vert" d'IfCE, et ainsi prioriser ses dépenses et, potentiellement, dégager des marges de manoeuvre pour mener de nouveaux projets. La définition d'une PPI dédiée à 10 ans, qui sera actualisée régulièrement, permettra également d'avoir une vision prospective pour faire d'Admicom un territoire résilient et capable de faire face aux évolutions climatiques.